

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**09 avril 2026**

**1 - Approbation du procès-verbal du dernier Conseil communautaire**

**Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 22 janvier 2026.**

**2 - Note de synthèse du Conseil communautaire du 09 avril 2026**

**Contexte et objet de la séance**

Le Conseil communautaire d'installation constitue la première réunion de l'organe délibérant de la nouvelle mandature de la Communauté de communes Beauce Val de Loire. Il a pour objet la mise en place de l'exécutif intercommunal et le démarrage juridique du mandat.

Cette séance a notamment pour objet :

- l'installation des conseillers communautaires ;
- l'élection du Président ;
- la détermination du nombre de vice-présidents et des membres du bureau ;
- l'élection des vice-présidents et du bureau ;
- la lecture de la charte de l'élu local ;
- détermination des délégations accordées par le Conseil communautaire au Président et au Bureau ;

**Cadre juridique applicable**

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 (NOTRe) et les articles L.5211-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) encadrent l'installation des conseils communautaires après le renouvellement général des Conseils municipaux. Cette séance marque le début du mandat du nouveau conseil et fixe les règles de fonctionnement pour les six prochaines années.

**Déroulement de la séance**

Ouverture de la séance sous la présidence du doyen d'âge et désignation d'un ou plusieurs secrétaires de séance.

**Installation de la nouvelle mandature.**